

Le forfait fiscal genevois sur la sellette

> **Genève** Une initiative entend abolir l'impôt à la dépense

> **Le Grand Conseil** en débatera jeudi

Marc Moulin



David Hiler.
Le magistrat vert envisage la fin des forfaits.



Christophe Aumeunier.
Le député PLR dénonce une guerre idéologique.

La fiscalité accapare l'arène politique. A Genève, le Grand Conseil discutera jeudi soir de l'initiative socialiste, aboutie début 2012, exigeant que le canton abolisse les forfaits fiscaux, comme l'ont déjà fait Zurich et quatre autres cantons allemands. Le plénum devrait, sauf surprise, prôner le rejet du texte et décider de lui opposer un contre-projet. C'est en tout cas la volonté de la droite, unanime en commission, en ligne avec la majorité du Conseil d'Etat. Seuls les socialistes et les Verts, minoritaires, appuient le texte, surtout au nom du principe d'égalité face à l'impôt.

Le débat local s'insère dans un contexte mouvementé. Fin 2012, la gauche a fait aboutir une initiative fédérale afin que tout le pays entente l'imposition d'après la dépense – dénomination officielle du forfait. Le principe consiste en effet à fiscaliser non pas les revenus d'un individu, mais son train de vie. En septembre dernier, les

Chambres ont de plus durci, à l'horizon 2016, les conditions d'octroi des forfaits pour lisser des pratiques cantonales disparates.

Genève est très concerné par le sujet. Il est le quatrième plus gros pourvoyeur de forfaits (avec 710 bénéficiaires fin 2011), derrière Vaud (où le système a été conçu à la fin du XIXe siècle), le Valais et le Tessin. Ces quatre cantons latins totalisent 76% des 5634 forfaits en cours en Suisse. En termes de recettes engrangées, Genève se classe par contre deuxième, démontrant ainsi une pratique plutôt dure en la matière. En 2011, le régime y a rapporté 155,7 millions de francs (85,9 millions pour le canton, 41,2 millions pour l'impôt fédéral et 28,6 millions pour les communes).

Au sein de l'exécutif, l'argentier vert David Hiler, tenant d'une dis-

parition progressive des forfaits, a été minorisé. C'est donc le ministre de l'Economie qui s'exprime au nom du collège. «La majorité du Conseil d'Etat veut maintenir ce régime en le durcissant», résume Pierre-François Unger. Le Conseil d'Etat souhaite qu'un contre-projet concrète sur le plan local le tour de vis fédéral. Par exemple, Berne exige que les dépenses – sur lesquelles l'imposition est calculée – atteignent au moins 400 000 francs. L'actuel seuil genevois est de 300 000, même si les enfants de résidents au forfait, une fois devenus majeurs, peuvent obtenir des dérogations que Berne ne tolérera plus. De plus, le loyer (ou la valeur locative) du logement, qui peut servir de base pour jauger les dépenses, ne sera plus quintuplé mais septuplé pour chiffrer l'assiette fiscale.

Une latitude reste laissée aux cantons. Qu'en fera Genève? Il imitera Vaud! «Notre créativité est limitée par ce voisinage, en raison de la concurrence fiscale, explique le magistrat. Tenter des gens vivant à Versoix de partir pour Coppet contreviendrait au principe de réalité.» Mais ce n'est pas le seul argument qui a animé l'exécutif. Il y a aussi les recettes, «dans une période clé». Le ministre poursuit: «Les pressions étrangères entraînent une instabilité fiscale et législative préjudiciable à l'attractivité de la Suisse et, d'ici à quatre ou cinq ans, nous devons adapter notre fiscalité des entreprises, ce qui engendrera de lourdes pertes: il ne faut pas en

riches qui paient très peu d'impôts profitent au rabais des infrastructures payées plein pot par les Genevois(es)», écrit le parti. Le rapporteur de majorité Christophe Aumeunier riposte. «Le forfait diffère certes de l'imposition ordinaire, mais il concerne des gens différents et, très réglementé, constitue une autre façon d'appréhender la surface d'un contribuable particulier, relève ce député libéral. Certains d'entre eux, artistes ou sportifs, sont imposés à la source lors de leurs performances à l'étranger. Si cette guerre dogmatique contre les riches réussit, elle réduira les recettes de l'Etat et donc ses prestations.» A gauche, on réplique que Zurich n'a rien perdu en abolissant le régime: le surplus payé par les ex-forfaitaires restés dans le canton a plus que compensé les pertes dues aux exils.

Une initiative fédérale étant en cours, la gauche genevoise n'estelle pas suicidaire de vouloir jouer les Winkelried? «Nous aurions préféré une solution nationale, mais si Genève renonce au forfait, il est presque sûr que sa suppression passera sur le plan suisse, argue la députée verte Sophie Forster Carbonnier. Il n'y aura pas d'empathie envers la minorité de cantons latins qui le pratique.» Rapport de l'OCDE en main, l'élu appelle à anticiper des pressions internationales à venir. Christophe Aumeunier, lui, les juge inexistantes.

«Notre position se veut réaliste même si elle ne répond pas au dogme de l'égalité face à l'impôt»

rajouter, ce serait de la folie. Notre position se veut réaliste même si elle ne répond pas au dogme de l'égalité face à l'impôt.»

Si la partition parlementaire semble déjà écrite, c'est le peuple qui tranchera le sort de l'initiative. Dans son argumentaire, le PS souligne les différences de traitement entre contribuables suisses et étrangers au forfait: «Ces ultra-

Panorama

Suisse

365 suicides assistés

L'année dernière, Exit a accompagné 365 personnes qui ont souhaité se donner la mort, 60 de plus qu'en 2011. Le chiffre a été communiqué lors de l'Assemblée générale de l'organisation ce dimanche. L'âge moyen des assistés était de 77 ans. Exit a reçu 2000 demandes en 2012. (LT)

Appel à l'unité œcuménique

A l'occasion des 150 ans de la Conférence des évêques suisses, fêtes dimanche à Einsiedeln (SZ), son président, Markus Büchel, a appelé les croyants à l'unité. L'histoire a montré qu'une guerre culturelle peut se transformer en une cohabitation œcuménique constructive, a-t-il affirmé. Là où des hommes de foi se réunissent, des frontières peuvent être franchies, a dit l'évêque de Saint-Gall dans son sermon. La Conférence doit s'investir pour l'unité de l'Eglise, c'est pour cela qu'elle a été fondée, a-t-il rappelé. (ATS)

Vaud

Motard tué

Une automobiliste a coupé la route à une moto dimanche sur la route du Lac près de Dully (VD). Le motard, âgé de 61 ans, a chuté sur la chaussée. Il est décédé sur place. La conductrice a percuté le motocycliste alors qu'elle obliquait vers la gauche. Pour une raison inconnue, elle n'a pas vu la moto, a indiqué la police vaudoise. (ATS)

Une session cruciale s'ouvre au Palais fédéral

> **Fiscalité** Les Chambres engagent le débat sur le différend avec les Etats-Unis

L'accord fiscal annoncé la semaine passée a dominé très largement le paysage médiatique de ce dimanche avant l'ouverture de la session des Chambres fédérales ce lundi. Celles-ci doivent décider si elles avalisent «l'aveugle» la proposition d'Eveline Widmer-Schlumpf pour résoudre le différend avec les Etats-Unis.

Face à la menace américaine, le parlement doit travailler rapidement. Mais les inconnues qui empêchent une vision claire de l'affaire, indique la NZZ am Sonntag, incitent un certain nombre d'élus du PLR, de l'UDC et du PS à envisager le renvoi du débat, voire à refuser la proposition de la ministre des Finances, pour retourner le dossier au gouvernement.

Anticonstitutionnel

Christophe Darbellay s'étonne, toujours dans le journal zurichois, de l'attitude du PLR, qui souhaiterait renvoyer la «patate chaude» au Conseil fédéral. Pour le président du PDC, il faut dire oui ou non. Différer la réponse ou obliger le Conseil fédéral à agir sans passer par le parlement ne lui semble pas une solution raisonnable. Même si pour l'heure, le politicien valaisan ne dévoile pas sa position.

Quant à Eveline Widmer-Schlumpf, répondant à la *SonntagsZeitung*, elle estime que le parlement doit se prononcer sur la loi d'urgence. Selon la ministre PBD, le Conseil fédéral ne peut résoudre

seul le litige au moyen du droit d'exception. Celui-ci, jugé-t-elle, ne sert «que dans des situations où l'urgence est telle que l'on ne peut plus passer par le parlement. Dans le cas contraire, ce serait en contradiction avec la Constitution fédérale.» La NZZ am Sonntag rapporte encore que l'exsecrétaire d'Etat aux questions financières internationales, Michael Aebli, aurait par contre voulu conclure un accord avec les Etats-Unis sans y inclure le parlement.

Or, quelle que soit l'issue des discussions, que devront payer les contribuables suisses? Voilà une autre question qui a traversé la presse dominicale. Les amendes salées que les banques suisses devront payer outre-Atlantique, explique *Le Matin Dimanche*, feront baisser leurs revenus impossibles. Cette diminution entraînera un manque à gagner fiscal pour la Confédération qui risque bien de peser sur les citoyens suisses. Selon les estimations de Luc Recordon, «de telles déductions pourraient représenter des baisses de rentrées fiscales de 1,7 à 2,5 milliards».

Du coup, le conseiller aux Etats vert vaudois prévoit d'intervenir dès l'ouverture de la session «pour demander la suppression des déductions fiscales des pénalités frappant les banques ayant commis les infractions les plus graves au droit américain ou suisse».

De son côté, l'Administration fédérale des contributions (AFC)

confirme la déductibilité fiscale des futures amendes. Mais seulement lorsqu'elles sont «justifiées par les activités commerciales», précise-t-elle.

Délai court

Cent vingt jours. Voilà le temps qu'auront les banques suisses, selon la NZZ am Sonntag, pour trouver une solution avec la justice américaine et régler les dossiers sur l'évasion fiscale. Et garder ainsi leur licence bancaire de l'autre côté de l'Atlantique. Le journal ne précise pas quand les délais commenceront à courir. «Durant ce temps, elles devront transmettre les données exigées par la justice américaine de façon à ce qu'une amende soit négociée», écrit le titre zurichois, se référant à des sources fiables. Mercredi, un délai d'un an avait été évoqué lors de l'annonce de cet accord. Le journal souligne par ailleurs que pour Washington, «la poursuite des fraudeurs, des banques et autres tiers concernés n'est pas une affaire politique, mais seulement une procédure judiciaire sur laquelle le parlement n'a pas son mot à dire».

Thomas Jordan, président du directoire de la BNS, précise à toutes fins utiles dans la *Schweiz am Sonntag* que ce n'est pas le rôle de la Banque nationale de sauver les autres banques. Enfin, la menace d'une inculpation de la Banque cantonale de Zurich (BCZ) aux Etats-Unis a été le coup de grâce pour la Suisse. «Eveline Widmer-

Schlumpf n'a pas cherché à le cacher, mercredi», écrit *Le Matin Dimanche*. Au même titre que la Banque cantonale de Bâle, la BCZ fait partie des 14 établissements helvétiques à être dans le viseur de la justice américaine. Selon la NZZ am Sonntag, la BCZ – dont les avoirs sous gestion appartenant à des clients américains s'élevaient à 1,8 milliard de francs – pourrait devoir déboursier plusieurs centaines de millions de francs. Une amende jugée salée par certains, surtout au regard de ce qu'ont payé jusque-là UBS et Wegelin, les deux seules banques suisses à être parvenues à un accord avec Washington.

Quel avenir pour Eveline Widmer-Schlumpf?

La semaine politique s'annonce décisive également pour le sort de la conseillère fédérale Eveline Widmer-Schlumpf, prétend la *SonntagsZeitung*. Les grandes manœuvres électorales pour 2015 auraient déjà commencé. L'UDC et le PLR attaquent la ministre des Finances, afin de l'affaiblir et de compromettre sa réélection. D'une part, l'UDC aspire à récupérer le fauteuil perdu avec l'éviction de Christoph Blocher en 2007. De l'autre, le PLR cherche à sauvegarder ses deux strapontins, en sursis depuis son érosion électorale.

Marco Danesi et Sébastien Dubas

► Interview de Pascal Saint-Amans, expert de l'OCDE: page 11

Oskar Holenweger en veut toujours à la Confédération

> **Blanchiment** Accusations du banquier

L'ancien banquier privé Oskar Holenweger estime qu'il a été forcé à vendre sa banque. Il juge la Confédération responsable et a déposé plainte il y a une année déjà, à indiqué dimanche à l'ATS le Département fédéral des finances, confirmant une information de la NZZ am Sonntag.

M. Holenweger a également réclamé des comptes en avril 2012 à l'autorité de surveillance bancaire (Finma) et au cabinet d'expertise comptable KPMG. Il s'agit d'une affaire complexe, c'est pourquoi la procédure demande du temps, a expliqué le porte-parole du département fédéral. Le Tribunal pénal fédéral avait acquitté Oskar Holenweger en avril 2011, huit ans après le début de l'affaire. Il était notamment accusé de blanchiment d'argent provenant du trafic de drogue colombienne ainsi que de la gestion de présumées caisses noires pour le compte du groupe Alstom.

Or plusieurs actions menées contre lui par le Ministère public de la Confédération (MPC) lors de l'enquête ont été jugées «illégalles» par la Cour des affaires pénales du tribunal. La cour avait notamment condamné l'engagement par le MPC de José Manuel Ramos, baron de la drogue d'origine colombienne, dont les déclarations ont provoqué l'ouverture de l'enquête pour blanchiment.

«Fausse accusations»

Au cours de l'enquête, KPMG avait été chargé par la Finma d'examiner les activités de la banque Tempus de M. Holenweger pour déterminer si elles respectaient la loi. L'ancien banquier accuse maintenant le cabinet d'audit d'avoir répandu de fausses informations, a précisé encore Berne. Si le Département des finances rejette la requête de M. Holenweger, l'ex-banquier pourra faire recours au Tribunal administratif fédéral. (ATS)

PUBLICITÉ



MERCREDI 5 ET JEUDI 6 JUIN 2013, 10H00 - 18H00
VAUD ET SA REGION A RENDEZ-VOUS AVEC SES PME!

bitoubi la plateforme de rencontres, d'échanges et d'affaires au service de l'entreprise

Soutenu par de nombreux acteurs économiques institutionnels et privés, bitoubi crée l'événement dans l'univers de la PME!

► Rencontrer entrepreneurs, cadres et dirigeants Expo Beaulieu Lausanne
► Participer à "Entrepreneurium", cycle de conférences, d'ateliers et de témoignages
www.bitoubi.ch
Tel: +41 21 312 166 93

PUBLICITÉ



Spécialiste immobilier du Viager en Suisse
Vous voulez améliorer votre retraite, vendez en Viager.
Vous voulez diversifier vos investissements, achetez en Viager.
Nous vous proposons des investisseurs privés

«Mouvement irréversible»

> **L'ambassadeur de France en Suisse** s'exprime sur l'échange automatique

Le passage à l'échange automatique d'informations en matière

estime l'ambassadeur de France en Suisse. En revanche, il paraît difficile de raisonner en termes de contreparties.

«On ne peut pas choisir dans la globalisation ce qui nous plaît et ce qui ne nous plaît pas», estime t-